

LANCER OLYMPIQUE DE PAVÉ DANS LA MARE

A peine nommée, la nouvelle Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (sic), a mis l'enseignement privé au cœur d'une polémique.

En cause : des remplacements qui y seraient assurés plus "sérieusement" que dans le public.

Or rappelons-le, si les remplacements interviennent relativement rapidement dans le privé, cela est avant tout dû à une plus grande précarité.

Les maîtres-sses délégué-es, qui sont des salarié-es de l'Etat, y représentent en 2022 plus de 20% des enseignant-es.

Ces collègues, qui contribuent à la continuité du service public, méritent mieux qu'une paye à peine supérieure au SMIC, et des contrats très insécurisants !

Pour le Bureau Régional CGT-EP, Sarah Conquer

INFOS salarié-es OGE

>> LUTTE VICTORIEUSE POUR LES PERSONNELS OGE À L'EXTERNAT CHAVAGNES DE NANTES



Mehdi Ratière, personnel OGE

A L'OCCASION DES ÉLECTIONS CSE en 2019 la CGT a pu s'implanter dans l'établissement. Le contexte social était très difficile.

Un management par la peur, autoritaire, d'un autre âge. Avec l'arrivée de la CGT, de plus en plus de salarié-es ont pris conscience que la situation injuste qu'ils vivaient n'était pas indépassable.

En 2022, la CGT a demandé l'ouverture des **Négociations Annuelles Obligatoires. La parole s'est libérée chez les enseignant-es et les personnels Oge.** Le travail n'était plus possible avec cette direction autoritaire et on nous a annoncé un changement de chef d'établissement.

En 2023 nouvelles NAO ; le nouveau directeur veut apaiser la situation sociale. Un accord est annoncé aux salarié-es, mais est immédiatement remis en cause par l'OGE.

Dans un établissement qui n'est pas habitué aux conflits sociaux, l'ensemble de la vie scolaire, avec l'appui de la CGT, appelle alors à un débrayage et dans le même temps le CSE convoque une réunion exceptionnelle en présence du président de l'OGE. L'Oge plie !

À la rentrée des vacances de la Toussaint, la CGT signe trois accords d'entreprise :

> **Une prime de fin d'année de 350€ nets** pérennisée et égale pour tou-tes, quel que soit le temps de travail.

> **Des augmentations de degrés pour les strates I et II.** Les surveillant-es ont gagné trois degrés, 100€ bruts de salaires.

> **Une semaine de congés payés supplémentaire et un quatrième jour d'enfant malade** pour tou-tes à partir de septembre 2024.

La détermination des salarié-es a payé !

INFOS 1^{er} DEGRÉ

>> MOUVEMENT DE L'EMPLOI : DATES À RETENIR

	Loire atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Date limite d'intention de mutation	31 janvier	31 janvier et le 25 janvier pour l'interdiocésain	20 février ou 12 mars ?	19 février 17 janvier pour mutation hors Sarthe	19 février
Publication de la liste des postes Vacants ou Susceptibles d'être Vacants	15 mars	18 mars	26 mars	2 avril	22 mars
Date limite de dépôt des fiches de candidature	2 avril	2 avril	16 avril	16 avril	8 avril
Propositions de nominations phase 1 (priorités A et B)	17 mai	15 mai	14 mai	30 mai	23 mai
Propositions de nominations phase 2	14 juin	19 juin	24 juin	13 juin	6 juin 27 juin
Mouvement suite et fin : Validation des propositions des dernières affectations - Perspectives d'affectation des stagiaires, des suppléants en CDI	A partir du 2 juillet	3 juillet	Début juillet	Début juillet	12 juillet

A DRESSEZ À LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ une copie de l'ensemble de vos pièces pour un suivi de votre demande de mutation.

C'est une démarche confidentielle qui permet la transparence et garantit le respect du règlement du mouvement des maîtres. Nous siégeons dans toutes les commissions de l'emploi en Pays de la Loire.

Durant tout ce processus, la CGT Enseignement privé peut vous accompagner. N'hésitez pas à nous solliciter.

>>> Prenez contact avec vos représentant-es



NON À LA LOI ASILE ET IMMIGRATION

Manifestation /// dimanche 21 janvier
Rendez-vous à 11h au Miroir d'eau à Nantes

2024 POUR LA PAIX ENTRE LES PEUPLES
NON AUX NATIONALISMES
LUTTONS ENSEMBLE CONTRE L'EXTRÊME DROITE !

NON A LA LOI ASILE ET IMMIGRATION
LE 21 JANVIER 2024, MARCHONS POUR LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ, LA FRATERNITÉ
https://www.cgt.fr/21janvier

Fédération Education Recherche Culture
ferc@cgt.fr



Céline Lévesque

>> ON NOUS PREND VRAIMENT POUR DES PIGEONS !

ALORS QU'EN MOYENNE l'inflation annuelle totale s'établissait en 2023 à 5,8 %, les NAO du CNEAP ont accouché d'une souris avec une revalorisation du point d'indice s'élevant généreusement à 3,25 % à compter du 1^{er} août dernier... On nous prend vraiment pour des pigeons !!! D'autant plus qu'en réalité, cette obole n'a été en fait que de 3 %, puisque la majoration de 0,25% du point, prévue dans la nouvelle convention collective,

était incluse dans cette revalorisation.

Mais pire encore, les salarié-es du GOFPA n'ont récupéré, comme d'habitude, que des miettes, avec pour eux une seule augmentation de 2% à partir du 1^{er} novembre et rétroactif sur septembre/octobre. Seule en effet, afin de se donner bonne conscience, la FFNEAP avait incité les associations et structures, en capacité de le faire, à verser à leurs salarié-es, avant la fin de l'année 2023, une prime pouvoir d'achat. Quelle valeur a eu cette incitation ? On le sait tous, si la demande de versement de cette prime pouvoir d'achat ne prend pas la forme d'une injonction, très peu, voire aucun établissement ne verse cette prime en réalité.

Quel mépris pour les personnels de droits privés qui ne bénéficient toujours pas d'une égalité de traitement avec l'EPNL qui, sur 2023, a acté un taux d'augmentation de 5 % du point mais a aussi versé à ses agent-es une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat allant de 300 à 800 € ... Il est vrai que l'inflation n'a aucune incidence sur le pouvoir d'achat des personnels CNEAP ou GOFPA qui sont nombreux à percevoir un salaire tout juste supérieur au SMIC, à n'avoir que des temps partiels et cumulent des emplois dans plusieurs établissements avec les frais de route afférents.



>> TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !!!

SALAIRES, POSTES, CONDITIONS DE TRAVAIL, RÉFORMES : ÉDUCATION EN DANGER !!!

GRÈVE UNITAIRE

>>>> TOUTES ET TOUS ENSEMBLE

LE 1^{ER} FÉVRIER

POUR NOS SALAIRES, CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES, CONTRE LA MISE EN PLACE DES RÉFORMES À MARCHÉ FORCÉE, nos organisations syndicales FSU, FO, SUD éducation et CGT appellent à une action de grèves et des manifestations le 1^{er} février 2024.

>> LE RECTORAT DE NANTES N'A HONTE DE RIEN ! ET N'ASSURE PAS SON RÔLE D'EMPLOYEUR.



Philippe Legrand

FIN JUIN 2023 : une collègue subit des violences psychologiques de la part de son conjoint. Premier sentiment, la honte. La peur aussi. Elle vient d'avoir un bébé. Un autre enfant de 3 ans. Ce dernier est la victime de violences physiques. Elle part se réfugier chez ses parents, académie de Clermont. Elle porte plainte. Les démarches sont longues.

Août : elle contacte le syndicat. Il n'est pas envisageable pour elle de retourner sur Nantes et de se retrouver à la merci d'un homme violent. Elle avait fait des remplacements sur Clermont-Ferrand avant de suivre son mari sur Nantes. Accompagnée du syndicat, elle contacte le rectorat de cette académie qui accepte de prendre en compte sa situation à condition de trouver un établissement susceptible de l'accueillir. Bingo, c'est trouvé.

Il faut l'accord du rectorat de Nantes.

Et c'est là que le bât blesse. La numéro 2 de la division de l'enseignement privé ne donne pas de feu vert dans un premier temps. « Vous comprenez, cette collègue enseigne en classes prépa. Elle met dans l'ennui la direction ». On croit rêver. Alors que les féminicides sont légions dans notre pays !... « Les règles de mutation doivent être les mêmes pour tous ». La clôture des dossiers de mutations était le 19 janvier. Il faut prévoir les coups à l'avance ?... « Il faut demander la permission au chef d'établissement. Je ne peux rien faire sans ». C'est le pompon !

Nous sommes des agent-es public-ques de l'État mais il faut demander la permission à une personne nommée par l'évêque !

A la fin, sur les conseils du syndicat, la collègue a dû avaler sa honte et demander cette permission. Le rectorat, redoutant l'appel aux médias et une plainte devant les tribunaux a « accordé » le départ.

Ce genre de situation est scandaleuse. Nous avons remonté ce dossier au ministère.

.....● **Ne restez pas seule face à de telles situations.**

.....● **>>> Prenez contact avec vos représentant-es**

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !



Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 80 55 34 25**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale : academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <https://cgtepnantes.reference-syndicale.fr>

> <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>